REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/830

Projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS) - Adoption d'une convention d'application financière au profit de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) - Attribution d'une subvention de 27 820 euros - Approbation de la convention afférente et de l'autorisation de demander un financement auprès de la CAF

Direction de l'Enfance

Rapporteur: M. VASSELIN Steven

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 8 JUIN 2021

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU: Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS: M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVTZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

<u>ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS</u> : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF) **ABSENTS NON EXCUSES** : ? 2021/830 - PROJET DE CRECHE A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE (AVIPS) - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LYONNAISE POUR L'INSERTION ECONOMIQUE ET SOCIALE (ALLIES) - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 27 820 EUROS - APPROBATION DE LA CONVENTION AFFERENTE ET DE L'AUTORISATION DE DEMANDER UN FINANCEMENT AUPRES DE LA CAF (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon s'est engagée dans une démarche forte d'intervention au profit des publics en insertion sociale ou professionnelle. L'objectif étant également de lutter contre les inégalités femmes-hommes concernant l'accès à l'emploi. Avec différents partenaires institutionnels, tels que l'agence Pôle Emploi de Lyon 8ème. Une réflexion a été lancée pour proposer l'accès à des places d'insertion avec la Métropole de Lyon dont la PMI, la CAF du Rhône ou encore la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMIE).

Cette démarche s'appuie également sur l'expertise d'associations telles que l'Union féminine civique et sociale (UFCS), le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ainsi que l'association ALLIES.

Ce projet de crèche à vocation d'insertion professionnelle et sociale (AVIPS) sera initié au sein de deux EAJE municipaux : Rochaix 1 et Rochaix 2. Il se traduira par la réservation de 3 places, dans un premier temps, dans chacune des deux structures, pour des familles inscrites dans un dispositif d'insertion professionnelle en lien avec Pôle Emploi 8ème. A partir de septembre 2021, le projet montera en charge et proposera 4 places d'insertion professionnelle et 3 places d'insertion sociale dans chaque établissement en lien avec des partenaires associatifs experts (UFCS, CIDFF...), pour aboutir à un total de 20 places au troisième trimestre 2022.

La première mission vise les publics directement employables. L'objectif principal est de sécuriser l'accès à l'emploi des parents de jeunes enfants, en particulier la période d'essai ou l'accès à un stage en entreprise de moyenne durée (3 mois renouvelables une fois).

La deuxième mission vise les publics distants de l'emploi, en parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Enfin, la troisième mission est de créer un espace en proximité immédiate, conjuguant lieu de formation pour adultes et lieu d'accueil pour les enfants.

La volonté est également de développer un accompagnement à la parentalité auprès des familles entrant dans ce dispositif.

L'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) joue un rôle central dans le domaine de l'emploi à Lyon, par la mise en œuvre d'actions d'insertion professionnelle, d'accès à l'emploi et d'innovation sociale, conformément à ses statuts, grâce aux acteurs locaux qu'elle mobilise et qui en sont membres. Aussi, la délibération du 27 janvier 2020 a approuvé la signature d'une convention cadre et par délibération 2021/526 en date du 26 janvier 2021, vous avez approuvé, au bénéfice de cette

association, le versement d'une subvention de fonctionnement général d'un montant de 760 918 euros pour soutenir ses actions en matière d'accompagnement à l'emploi.

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui s'appuie sur cette association et, en termes opérationnels, ALLIES assure le portage de la coordination du projet, avec le recrutement d'un coordinateur dédié et présent sur le site des crèches. Ce recrutement interviendra au printemps 2021, sur un temps de travail non complet (0,8 ETP).

La Ville de Lyon, qui assure le suivi global du projet au niveau de la Direction de l'enfance, s'engage, en contrepartie, à soutenir financièrement l'activité de l'association par le versement d'une subvention votée annuellement. Cette subvention fera l'objet d'une convention d'application financière.

Sur la base d'un budget prévisionnel global de 44 710 euro, le montant de la subvention versée au titre de l'année 2021 s'élève à 27 820 euros. La ville de Lyon bénéficiera sur ce projet d'un accompagnement financier de la CAF au titre des fonds publics et territoires.

Vu la délibération du 27 janvier 2020;

Vu l'avis des Conseils des $3^{\grave{e}me}$, $7^{\grave{e}me}$ et $8^{\grave{e}me}$ arrondissements ;

Vu ladite convention;

Vu l'avis du Conseil des 3^e, 7^e et 8^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

- 1- La convention d'application financière, établie entre la Ville de Lyon et l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), domiciliée 24 rue Etienne Rognon à Lyon 7^{ème}, est approuvée.
- 2- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 27 820 euros est allouée à l'association ALLIES.
- 3- Un dossier Fonds publics et territoires est déposé auprès de la CAF du Rhône.
- 4- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tous les documents y afférents.
- 5- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours, article 65748, fonction 4212, chapitre 65, programme « ENGESTION », opération « ENGAUTR », opération nature « ENGAUTR2 ».

6- La recette en résultant sera enregistrée article 74788, fonction 4212, chapitre 74, programme « ENGESTION », opération « ENGAUTR », opération nature « ENGAUTR3 ».

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET